

Uromastix acanthinura Bell, 1825

FAMILLE: Agamidae

NOMS COMMUNS: Dob, fouette-queue épineux

ETAT DE CONSERVATION DANS LE MONDE: Acceptée pour inclusion dans *2006 IUCN Red List of Threatened Species* (UICNa, en prép.) comme presque menacée. Inscription fondée sur un déclin important dû au prélèvement non durable à des fins alimentaires, médicinales, pour le commerce international des animaux de compagnie, et à la dégradation de son habitat, ce qui rapproche l'espèce de la catégorie Vulnérable au titre du critère A2cd (UICNb, en prép.).

PAYS SELECTIONNES POUR L'ETUDE DU COMMERCE IMPORTANT: Algérie, Jamahiriya arabe libyenne

Etats de l'aire de répartition sélectionnés pour l'étude

Etats de l'aire de répartition	Exportations* (1994-2003)	Catégorie d'espèce	Commentaires
Algérie	0	Moins préoccupante	Un petit nombre – au total 92 spécimens – signalés par l'Espagne comme importés d'Algérie, le pays d'origine étant enregistré comme inconnu
Jamahiriya arabe libyenne	20	Moins préoccupante	Peu de commerce enregistré

* Mais pas les réexportations

RESUME

Uromastix acanthinura, souvent connu comme fouette-queue épineux, est un lézard de taille moyenne qui vit dans les habitats désertiques du nord-ouest de l'Afrique, dans le nord-ouest de la Jamahiriya arabe libyenne, en Tunisie, dans la moitié nord de l'Algérie, au Maroc et dans le nord du Sahara-Occidental. Toutes les espèces d'*Uromastix* ont été inscrites à l'Annexe II de la CITES en 1977.

Les espèces d'*Uromastix* font l'objet d'un commerce international d'animaux de compagnie. Le niveau du commerce varie d'une espèce à l'autre. Pendant des années, *U. acanthinura* a été l'espèce d'*Uromastix* dominante dans le commerce. Les Etats-Unis d'Amérique sont le principal pays d'importation enregistré d'*U. acanthinura* mais un nombre considérable de spécimens vont aussi en Europe et au Japon. De 1994 à 2003, les exportations de cette espèce d'Algérie et de Jamahiriya arabe libyenne – les deux principaux pays source sélectionnés pour l'étude, ont été insignifiantes. Les deux principaux pays d'exportation ont été le Mali et le Soudan, qui ne sont pas considérés comme des Etats de l'aire de répartition alors qu'aussi bien les pays d'exportation que les pays d'importation ont enregistré des spécimens comme *U. acanthinura* provenant de ces pays. Il paraît plus probable que ce commerce porte sur des spécimens d'autres espèces d'*Uromastix* du complexe *U. acanthinura* indigènes aux pays concernés. D'après Wilms et Böhme (2000), il s'agit d'*U. dispar*, d'*U. geyri* et d'*U. alfredschmidti* – les deux premières étant considérées par certaines autorités comme étant des formes d'*U. acanthinura* et étant donc susceptibles d'être classées comme telles par les pays d'exportation et les pays d'importation. Le Mali et le Soudan ont été sélectionnés pour l'étude du commerce d'autres espèces d'*Uromastix* (*U. dispar* au Mali et au Soudan, *U. geyri* au Mali et *U. ocellata* au Soudan).

D'après une évaluation faite par l'UICN dans le cadre de l'évaluation des reptiles du monde, l'espèce est affectée par des prélèvements à des fins alimentaires de subsistance, pour le commerce intérieur de remèdes, ainsi que pour l'exportation d'animaux de compagnie. Le projet d'évaluation indique aussi que l'espèce est affectée par la perte de son habitat, bien que la plupart des autres autorités notent que l'habitat désertique de cette espèce et d'autres *Uromastix* n'est généralement pas propice à une conversion extensive à l'agriculture. Quoi qu'il en soit, le pâturage par le bétail risque d'affecter la disponibilité de nourriture pour cette espèce par concurrence directe. Il n'y avait pas de données de

population disponibles pour les pays d'exportation et il ne semble pas y avoir de suivi de population systématique en place pour déterminer les avis de commerce non préjudiciable. Toutefois, les exportations des pays sélectionnés pour l'étude par le Comité pour les animaux – l'Algérie et la Jamahiriya arabe libyenne – sont minimales et peu susceptibles de nuire à l'espèce. L'espèce est donc considérée comme moins préoccupante pour ce qui est du commerce de ces deux pays. Il faudrait d'autres informations pour confirmer la taxonomie des spécimens exportés d'autres pays comme *U. acanthinura* et si les exportations devaient augmenter à l'avenir, il faudrait vérifier si elles sont à un niveau durable.

CARACTERISTIQUES DE L'ESPECE

Le Comité CITES de la nomenclature recommande l'adoption de Wilms (2001) comme référence de base pour *Uromastix* (document CoP13 Doc. 9.3.1). Deux espèces reconnues dans cette taxonomie, *U. dispar* Heyden, 1827, du nord du Soudan et du nord du Tchad, et *U. geyri* Müller, 1922, observée dans le sud de l'Algérie, au Mali et au Niger, sont reconnues par certains comme sous-espèces d'*U. acanthinura*. En outre, Joger et Lambert (1996) ont décrit comme étant une nouvelle espèce *Uromastix maliensis*, qui est présente au Mali. Quoiqu'il en soit, l'espèce *U. maliensis* est actuellement considérée comme un synonyme d'*U. dispar* (PNUE-WCMC, 2006).

Uromastix acanthinura, espèce connue dans le commerce des animaux de compagnie comme fouette-queue épineux, est un lézard de taille moyenne qui peut atteindre une longueur totale de 40 à 43 cm (Gray, sans date; Schleich *et al.*, 1996). Les grands individus, en particulier les mâles à la saison de la reproduction, peuvent arborer des couleurs éclatantes (Bartlet, 2003; Gray, 1995; Walls, 1996).

D'après la classification de Wilms et Böhme (2000), l'espèce est confinée au nord-ouest de l'Afrique et a été observée dans le nord-ouest de la Jamahiriya arabe libyenne, en Tunisie et dans la moitié nord de l'Algérie et au Maroc; dans le nord du Sahara-Occidental, on l'a observée près de la partie la plus septentrionale de la Mauritanie, de sorte qu'elle est sans doute également présente dans ce pays. D'après Wilms et Böhme, les observations faites ailleurs (nord du Tchad, Mali, nord du Niger et nord du Soudan, cités dans le projet d'évaluation des reptiles du monde de l'UICN, en prép.) correspondraient à d'autres espèces, principalement *U. dispar* ou *U. geyri*.

L'espèce *U. acanthinura* est présente dans divers zones désertiques où l'humidité est d'ordinaire inférieure à 30% et où les pluies sont sporadiques et inférieures à 5 cm par an (Gray, sans date). On la trouve sur les pentes rocailleuses, dans les vallées à oueds et oasis, dans les champs et les zones à végétation dense, la plupart du temps à moins de 1000 m d'altitude mais elle a été signalée jusqu'à 2000 m en Algérie. Elle est sédentaire, les individus occupant un territoire défini et se déplaçant peu entre les zones où ils se nourrissent. Ils creusent des terriers qui peuvent atteindre plus de 4 m de long où ils se retirent rapidement à l'apparition de prédateurs. Dans certaines régions (par exemple au Maroc), l'espèce devient largement ou totalement inactive en hiver (Schleich *et al.*, 1996).

La reproduction commence vers 4 ans (Bahiani *et al.*, 1997). Schleich *et al.* (1996) ont signalé deux pontes en cours sur un site en Algérie. Les pontes comptent en moyenne 8 à 23 œufs, pondus dans le terrier de la femelle, et qui éclosent après une période d'incubation de 8 à 10 semaines (Bahiani *et al.*, 1997; Schleich *et al.*, 1996; Zug *et al.*, 2001). Les nouveau-nés restent dans le terrier pendant des semaines ou des mois avant de partir (Peters, 1971). Des adultes capturés dans la nature ont vécu 20 ans en captivité et atteint au moins 25 ans (Bartlet, sans date).

Comme les autres espèces d'*Uromastix*, *U. acanthinura* est très largement, voire totalement, herbivore à l'âge adulte; les juvéniles, en captivité du moins, se nourrissent volontiers d'insectes et autres invertébrés (Gray, sans date; Pough *et al.*, 2001; Schleich *et al.*, 1996).

Il y a peu de données de population disponibles. Dans une étude faite en milieu très aride à Béni-Abbès en Algérie, Vernet *et al.* (1988) ont estimé les densités d'*U. acanthinura* à 0,1 à 1 individu par ha. Schleich *et al.* (1996) partage l'estimation de Vernet et donne des estimations plus précises, de 1,465 par ha à Dj Rhenouma, 0,5 à 2 aux monts d'Ougarta et 0,1504 dans la région du grand erg occidental. Robinson (1995) a trouvé des densités de population plusieurs fois supérieures (4,4 à 6,3 individus par ha) pour une espèce similaire et étroitement apparentée, *U. aegyptius*, dans un environnement encore aride mais un peu plus productif du Koweït.

Faute d'un chiffre global pour la population, nous avons tenter d'estimer un ordre de grandeur sur la base des informations disponibles sur la répartition géographique et la densité. D'après la répartition géographique estimée par Wilms et Bohme (2000), la superficie où l'espèce est présente est de 130 à 140 millions d'hectares. Même si elle n'occupe qu'une part relativement petite de cette superficie, et aux densités de population les moins élevées estimées ci-dessus, il semble que sa population globale compte très vraisemblablement au minimum des centaines de milliers d'animaux, voire des millions.

D'après le projet d'évaluation fait par l'UICN dans le cadre de l'évaluation des reptiles du monde (UICNb, en prép.), l'espèce est affectée par des prélèvements à des fins alimentaires de subsistance, pour le commerce intérieur de remèdes, ainsi que pour l'exportation destinée au commerce des animaux de compagnie. Cependant, il n'y a pas de données disponibles sur le taux de prélèvement ou l'intensité de l'exploitation. Le projet d'évaluation indique aussi que l'espèce est affectée par la perte de son habitat, bien que la plupart des autres autorités notent que l'habitat désertique de cette espèce et d'autres *Uromastyx* n'est généralement pas propice à une conversion extensive à l'agriculture. Quoi qu'il en soit, le pâturage par le bétail risque d'affecter la disponibilité de nourriture pour cette espèce par concurrence directe.

COMMERCE INTERNATIONAL

Les espèces d'*Uromastyx* font l'objet d'un commerce international d'animaux de compagnie. Toutes ont été inscrites à l'Annexe II de la CITES en 1977. Pendant des années, *U. acanthinura* a été l'espèce d'*Uromastyx* dominante dans le commerce (Bartlet, 2003; Knapp, 2004). Les Etats-Unis sont le principal pays d'importation d'*U. acanthinura* enregistré mais un nombre considérable de spécimens vont aussi en Europe et au Japon.

Tableau 1: Exportations*, mais pas les réexportations, de spécimens sauvages vivants d'*Uromastyx acanthinura*, 1994-2003

Pays d'exportation	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	Totaux
Mali	0	1000	9475	7914	1692	300	0	1075	0	0	21.456
Soudan	0	0	150	0	200	69	309	150	604	175	1657
Egypte	622	16	0	0	0	0	0	0	0	0	638
Niger	0	0	0	0	0	0	0	308	0	0	308
Maroc	30	39	0	0	0	5	54	0	0	0	128
Jamahiriya arabe libyenne	0	0	0	0	11	7	0	2	0	0	20
Mauritanie	0	0	0	0	0	0	10	0	0	0	10
Totaux	656	1055	9625	7914	1903	381	373	1535	604	175	24.217

Source: statistiques dérivées de la base de données sur le commerce CITES, PNUE-Centre de surveillance continue de la conservation mondiale de la nature, Cambridge (R.-U.) NB: Etats de l'aire de répartition in bold. ???

RAPPORTS SUR LES PAYS

Algérie

Etat

Présence enregistrée dans le nord et au centre de l'Algérie. L'espèce vit généralement jusqu'à 1000 m d'altitude mais dans l'ouest, on en a observé jusqu'à 2000 m (Schleich *et al.*, 1996). A l'est, elle est apparemment confinée aux régions basses du grand erg oriental (Schleich *et al.*, 1996). Le projet d'évaluation des reptiles du monde de l'UICN signale que l'espèce est localement commune et abondante dans certaines parties de son aire en Algérie (UICNb, en prép.).

Gestion et commerce

Aucune exportation d'*U. acanthinura* n'a été enregistrée. Très peu de réexportations d'espèces d'*Uromastyx* d'Algérie ont été enregistrées de 1994 à 2003: 92 spécimens d'*U. acanthinura* et 16 d'*Uromastyx* spp., tous enregistrés comme importations par l'Espagne et tous d'origine inconnue. Tous

ont été enregistrés comme commerce illégal et tous sauf un spécimen ont été enregistrés comme "corps". Compte tenu du peu d'exportations, l'espèce est considérée comme moins préoccupante pour ce qui est du commerce de ce pays.

Jamahiriya arabe libyenne

Etat

Espèce présente dans tout l'est de la Libye à moins de 1000 m d'altitude. Pas d'informations disponibles sur l'état de la population.

Gestion et commerce

Les exportations d'*Uromastix acanthinura* enregistrées entre 1994 et 2003 étaient négligeables (20 spécimens au total; aucun depuis 2001). L'exportation d'aucun autre *Uromastix* n'a été enregistrée. L'espèce est donc considérée comme moins préoccupante pour ce qui est du commerce de ce pays.

PROBLEMES IDENTIFIES NE CONCERNANT PAS L'APPLICATION DE L'ARTICLE IV, PARAGRAPHES 2 a), 3, OU 6 a)

L'identification incorrecte (du moins d'après la taxonomie CITES) ou la déclaration incorrecte de spécimens dans le commerce pose un problème pour l'évaluation des effets du commerce international sur les populations des espèces africaines d'*Uromastix*: en 10 ans, de 1994 à 2003, les plus importantes exportations déclarées d'*Uromastix acanthinura* ont été, de loin, celles du Mali, pays qui ne fait pas partie de l'aire de répartition. Ce commerce a donc pu porter sur d'autres espèces d'*Uromastix* du complexe *U. acanthinura* indigènes au Mali. Les exportations ont atteint un pic en 1996 (9475) et en 1997 (7914), après quoi le commerce enregistré a rapidement diminué. Le Soudan, qui, lui non plus, ne fait pas partie de l'aire de répartition, a été le deuxième pays par importance pour les exportations d'*U. acanthinura* avec un total de 1657 spécimens déclarés de 1994 à 2003. Ce commerce a lui aussi pu porter sur d'autres espèces d'*Uromastix* du complexe *U. acanthinura* indigènes au Soudan. L'Egypte, le Niger et la Mauritanie ont également enregistré des exportations d'*U. acanthinura*, bien qu'ils ne fassent pas partie de son aire de répartition. D'après Wilms et Böhme (2000), il s'agit d'*U. dispar*, d'*U. geyri* et d'*U. alfredschmidti* – les deux premières étant considérées par certaines autorités comme étant des formes d'*U. acanthinura* et étant donc susceptibles d'être classées comme telles par les pays d'exportation et les pays d'importation.

En 2001, le Bénin a exporté un nombre important de spécimens de ranch. Le Bénin n'a enregistré aucune importation de spécimens vivants ou d'œufs d'*U. acanthinura*, ce qui pose la question de la source des spécimens exportés de ce pays.

REFERENCES

Banhiani, M., Gernigon-Spychlowicz, T., Hammouche, S., and Khannar, F. (1997), Life History of the palm tree lizard or Dob (*Uromastix acanthinurus*) Herpetology '97; Abstracts of the Third World Congress of Herpetology 2-10 August 1997, Prague, Czech Republic. Eds. Zbynek Rocek and Scott Hart.

Bartlet, R.D. (2003). *Spiny-Tailed Agamids (Uromastix and Xenagama)*. Barron's, Hauppauge, NY, USA.

Bartlet, R.D. *in litt.* (undated). In: Gray, R.L. (undated). The natural history, husbandry and captive propagation of the Moroccan Spiny-tailed Lizard (*Uromastix acanthinurus*)

<http://www.kingsnake.com/uromastix/caresheets/MOROCCON1.htm> Vu en décembre 2005.

CITES (2004). Rapport du Comité de la nomenclature (document CoP13 Doc. 9.3.1). 13^e session de la Conférence des Parties (Bangkok, 2004).

Gray, R.L. (undated). The natural history, husbandry and captive propagation of the Moroccan Spiny-tailed Lizard (*Uromastix acanthinurus*) <http://www.kingsnake.com/uromastix/caresheets/MOROCCON1.htm> Viewed December 2005.

IUCNa (*in prep.*). 2006 IUCN Red List of Threatened Species. To be released on the internet in May 2006 on www.iucnredlist.org.

IUCN*b* (*in prep.*). Global Reptile Assessment species accounts.

Joger, U. and Lambert, R.K. (1996). Analysis of the herpetofauna of the Republic of Mali. Annotated inventory, with description of a new *Uromastyx* (Sauria: Agamidae). *Journal of African Zoology*, 110: 21-51.

Knapp, A. (2004). *An Assessment of the International Trade in Spiny-tailed Lizards Uromastyx with a focus on the Role of the European Union*. TRAFFIC Europe. European Commission, Brussels, Belgium.

Peters, G. (1971). Die intragenerischen Gruppen und die Phylogenese der Schetterlingsagamen (Agamidae: *Leiolepis*) *Zool. Jb. Syst.* 98:11-130. In: Zug, G.R. Vitt, L.J., Caldwell, J.P., (2001). *Herpetology: An Introductory Biology of Amphibians and Reptiles - Second edition*. Academic Press Inc, Academic Press Inc., San Diego, California, USA.

Pough, F.H., et al., (2001). *Herpetology – Second Edition* Prentice Hall Inc., New Jersey. USA.

Robinson, M.D. (1995). Food plants and energetics of the herbivorous lizard, *Uromastyx aegyptius microlepis*, in Kuwait. *Journal of the University of Kuwait (Science)* 22: 255-261.

Schleich, H. H., Kästle, W. and Kabisch, K. (1996). *Amphibians and Reptiles of North Africa*. Koeltz, Königstein, Germany, 627. Africa

Vernet, R., M. Lemire, and C.J. Grenot, (1988). Ecophysiological comparisons between two large Saharan lizards, *Uromastix acanthinurus* (Agamidae) and *Varanus griseus* (Varanidae). *J. Arid Environ.*, 14: 187-200.

Walls, J. G. (1996). *Uromastyx and Butterfly Agamids*. T.F.H. Publications. Neptune City, NJ., USA.

Wilms, T. (2001). *Dorschwanzagamen*. Second edition. Herpeton, Offenbach.

Wilms, T. and Böhme, W. (2000). Revision der *Uromastyx acanthinura* – Artengruppe, mit Beschreibung einer neuen Art aus der Zentralsahara (Reptilia: Sauria: Agamidae) *Zool. Abh. Staatl. Mus. Tierk. Dresden* 51: 73-104.

Zug, G.R. Vitt, L.J., Caldwell, J.P., (2001). *Herpetology: An Introductory Biology of Amphibians and Reptiles - Second edition*. Academic Press Inc, Academic Press Inc., San Diego, California, USA.